DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 40

Votants: 73 (dont 33 procurations)

Nº14

OBJET:

REVERSEMENT
D'INDEMNITES
PERCUES PAR VICHY
COMMUNAUTE
A LA COMMUNE
DU VERNET

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 0.4 MADE 2004

3 1 MARS 2021

Publiée ou notifiée le : 3 1 MARS 2021

Séance du 4 mars 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président**.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCO à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT(jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que deux recours contentieux ont été formés contre le PLU du Vernet le 16 et le 23 mars 2018,

Considérant que la commune du Vernet a procédé à une déclaration auprès de son assureur protection juridique (COVEA) pour ces deux contentieux,

Considérant que la COVEA a accepté la prise en charge de ces contentieux,

Considérant que les factures afférentes à ces contentieux ont été réglées par la commune du Vernet,

Considérant que par jugements du 15 décembre 2020, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté les deux requêtes et condamné chaque requérant à verser 1000 euros à Vichy Communauté sur le fondement de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative,

Considérant que les sommes versées au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative reviennent contractuellement à COVEA (sous déduction de celles éventuellement restées à charge de la commune du Vernet),

Propose au Conseil Communautaire:

- Que Vichy Communauté procède au recouvrement des sommes allouées au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative (1000 € pour chaque contentieux) par jugements du 15 décembre 2020,
- Que Vichy Communauté reverse ensuite ces sommes soit 2000 € à la commune du Vernet qui en fera son affaire dans les relations contractuelles qui la lie avec COVEA.

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 14 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/03/2021

Objet de l'acte : REVERSEMENT D'INDEMNITES PERCUES PAR VICHY COMMUNAUTE A LA COMMUNE DU VERNET

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 31/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 04MARS2021_14

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210304-04MARS2021_14-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 14.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021_14-DE-1-1_1.pdf)